

# SCRABBLE CLUB NIORTAIS

16 rue de l'Aérodrome - 79000 NIORT – Tél : 05 79 70 12 11

---

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 août 2021

Le 24 août 2021 à 19 heures, l'assemblée générale ordinaire de l'association SCRABBLE CLUB NIORTAIS s'est tenue au 16 rue de l'Aérodrome sous la présidence de Madame Annie Berthoux.

Les **17** membres à jour de leur cotisation ont été convoqués par courrier simple ou par mail. La feuille de présence est émargée par les **9** personnes présentes. **1** mandat a été donné. Donc **10** personnes sont présentes ou représentées.

La présidente ouvre la séance, adresse un mot de bienvenue aux participants puis elle aborde les points inscrits à l'ordre du jour :

### 1. Rapport d'activité de l'exercice écoulé

Cette année, le club comprenait **18** adhérents adultes contre 25 l'an dernier.

2 licences « découverte » (contre 2 l'année précédente) ont été souscrites (nouveaux adhérents adultes), 1 « ancien » est revenu, 10 personnes ne se sont pas réinscrites, principalement en raison des incertitudes liées au Covid 19 (possibilités de se réunir, port du masque obligatoire...). Une adhérente du club est décédée en février.

Le club s'est réuni chaque mardi à 20 h et chaque vendredi à 14 h du 4 septembre au 16 octobre 2020 et du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2021. Entre ces 2 périodes, il n'a pas été possible de nous réunir soit en raison des confinements imposés pour raisons sanitaires liées au Covid-19, soit en raison de la fermeture des salles municipales au public toujours à cause du Covid 19. Le club a été fermé en juillet et en août 2020. Il y a eu **23** séances au total sur l'année contre 50 l'an dernier, et plus de 70 une année « normale ».

Le club a organisé au cours de l'année 2020-2021 :

- Les VERMEILS (10 octobre 2020 – **15** joueurs – Salle des Fêtes de St Liguairé) : épreuve qui peut être jouée par tous les plus de 62 ans quelle que soit leur série.
- Les Simultanés Fédéraux d'octobre 2020 et de juin 2021 : ils ont rassemblé au total **43** joueurs (contre 50 l'an dernier) et aucun « Open » (contre 12 l'an dernier), ce qui représente **8,6** joueurs par partie (contre 6,25 joueurs l'an dernier). (5 SF contre 8 l'année précédente). Les joueurs du club, **22** joueurs (contre 41 l'an dernier) représentent **51 %** (contre 82 % l'an dernier) du total, soit un pourcentage en baisse.
- Le Festival du Lambon qui était programmé les 5 et 6 juin 2021 a dû être annulé en raison du COVID-19.
- Le club a participé à Pic'Assos, le forum des associations organisé à Niort le 12 septembre 2020.

L'arbitrage s'est fait sur la base du volontariat.

Sur l'année, **23** parties ont été jouées. La répartition par arbitre est la suivante :

Maryse (2), Annie (2), Pierre B. (19).

Nous remercions Pierre de prendre en charge cette tâche, ce qui permet aux joueurs de jouer plus souvent.

Il n'y a pas eu de repas du club.

L'âge moyen des adhérents du club en 2021 est de **69** ans (contre 70,6 ans l'an dernier).

Le site internet créé en février 2012 a été mis à jour chaque fois que nous avons pu nous réunir. Il est gratuit. On y accède par l'adresse suivante : [www.scn79.jimdofree.fr](http://www.scn79.jimdofree.fr)

L'Assemblée générale approuve le rapport d'activité tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **2. Rapport financier de l'exercice écoulé.**

En annexe est jointe la balance des comptes.

La présidente commente les comptes de l'exercice 2020-2021 en rappelant qu'il s'agit d'une année tout à fait exceptionnelle puisque toute activité s'est arrêtée pendant plus de 7 mois. Et en particulier, nous n'avons pas organisé le Festival du Lambon.

Les points les plus marquants de cet exercice sont les suivants :

- Nous avons baissé le prix de la licence de 3 € par rapport au niveau de l'année précédente. Et comme nous avons perdu 1/3 des adhérents, le montant des licences baisse (au crédit et au débit).
- Le poste « Tournois » a été divisé par 12 au crédit et au débit en raison de l'arrêt d'activité pendant 7 mois.
- Les intérêts financiers ont baissé cette année car le taux servi sur le livret a été plus bas.
- le poste subvention correspond à 2 années (2019 et 2020) car celle de 2019 a été versée en juillet 2020 en raison du COVID-19 (retard dans la constitution du premier Conseil Municipal).
- le poste « Loyer » est inférieur de 50 € au montant habituel car le CSC Souché a tenu compte du trimestre pendant lequel nous n'avions pas pu nous réunir en accordant une remise.
- Les postes « Adhésions » et « Cotisations » sont revenus à leur niveau habituel.
- Le poste « Matériel » correspond à l'achat des polos utilisés pour la manifestation Pic'Assos et qui devaient resservir pour le Festival du Lambon et à l'achat des produits désinfectants contre le Covid 19.
- Le poste « Déplacements » est nul car c'est là que figure normalement la participation pour les joueurs qualifiés pour la finale du Championnat de France qui a été annulé.
- Le poste « Divers » correspond au don fait à La Ligue contre le Cancer.
- Cette année, nous avons fait imprimer des tracts pour Pic'Assos, c'est pourquoi le poste « Imprimés » est renseigné.
- Le poste « Réception » est moins important que l'an dernier en raison de l'annulation du Festival du Lambon.

Le résultat est de + **225,19 €**. (pour rappel il était de **574,77 € l'an dernier**).

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport financier présenté par la Présidente, approuve les comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### 3. Fixation des cotisations

L'Assemblée générale avait fixé pour l'année 2020-2021 les montants de cotisations suivants :

- Adulte déjà affilié : 42 €
- Adulte (1<sup>ère</sup> année) : 32 € (licence découverte)
- Adulte demandeur d'emploi : 29 €
- Jeunes < 25 ans : 22 €
- Jeunes < 18 ans : 17 €
- Licencié autre club participant  
le mardi soir ou le vendredi après midi 13 €
- Licencié autre club participant  
le mardi soir et le vendredi après midi 20 €

Compte-tenu des raisons sanitaires liées au Covid-19, les adhérents n'ont pas pu s'entraîner pendant 7 mois. La Présidente propose de garder ces tarifs affichés et d'accorder une remise exceptionnelle uniquement pour les licenciés au club pendant l'année 2020-2021 qui se réinscriront en 2021-2022 et qui viendront jouer en présentiel.

Après discussion, il est décidé d'acter cette remise exceptionnelle de 32 € (par personne) sur le tarif Adulte déjà affilié.

Compte-tenu de ces éléments, l'Assemblée générale propose les cotisations suivantes pour l'année 2021-2022.

- Adulte déjà affilié : 42 €
- Adulte (1<sup>ère</sup> année) : 32 € (licence découverte)
- Adulte demandeur d'emploi : 29 €
- Jeunes < 25 ans : 22 €
- Jeunes < 18 ans : 17 €
- Licencié autre club participant  
le mardi soir ou le vendredi après midi 13 €
- Licencié autre club participant  
le mardi soir et le vendredi après midi 20 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### 4. Calendrier prévisionnel des manifestations :

Pour poursuivre ce qui a été commencé depuis 7 ans, des parties originales seront proposées dans l'année en fonction des souhaits des joueurs.

Il sera également reconduit une partie en Semi-Rapides 2 fois dans l'année.

Comme Pierre est là pour l'arbitrage, il pourra se charger des Simultanés Fédéraux et Permanents. C'est lui qui ira télécharger les parties sur le site de la FFSc.

Les Simultanés programmés seront au nombre de 13 (contre 13 prévus l'année précédente).

Les dates proposées sont les suivantes :

- Mardi 12 octobre 2021 : 1 partie à 20 h (SF)
- Vendredi 15 octobre 2021 : 1 partie à 14 h (SF)

Mardi 9 novembre 2021 :	1 partie à 20 h	(SF)
Vendredi 12 novembre 2021 :	1 partie à 14 h	(SF)
Mardi 25 janvier 2022 :	1 partie à 20 h	(SF) <b>7 et 8</b>
Vendredi 28 janvier 2022 :	1 partie à 14 h	(SF)
Mardi 8 mars 2022 :	1 partie à 20 h	(SF)
Vendredi 11 mars 2022 :	1 partie à 14 h	(SF)
Mardi 5 avril 2022 :	1 partie à 20 h	(SF)
Vendredi 8 avril 2022 :	1 partie à 14 h	(SF)
Mardi 14 juin 2022 :	1 partie à 20 h	(SF)
Vendredi 17 juin 2022 :	2 parties à 14 h et 16 h 30	(SF)

La présidente vérifiera auprès du CSC Souché s'il n'y a pas de problème avec les réunions programmées par la Mairie.

Le club se proposera pour organiser la Qualification Vermeils le **samedi 16 octobre 2021 avec un nombre limité de places (20)**. La Grande Salle du CSC Souché a été réservée à cet effet. La confirmation interviendra après l'Assemblée Générale du Comité devant avoir lieu en septembre 2021.

Il sera également demandé de l'aide (1 personne) pour l'organisation du Blitz le **samedi 4 décembre 2021** et l'organisation de la phase 3 le **dimanche 12 décembre 2021**.

Nous organiserons à nouveau le Festival du Lambon sur 2 jours, le **week-end du 11 et 12 juin 2022**. Le Pavillon des Colloques à Noron a été réservé. Pour permettre aux joueurs de voter aux Législatives du 12 juin, nous organiserons le tournoi en Semi-rapides.

La Présidente demande à tous les adhérents de réserver sur leurs agendas les 2 dates très importantes pour le club, le **samedi 16 octobre 2021 et le week-end du 11 et 12 juin 2022**, pour lesquelles l'aide de tous est demandée.

## 5. Aides accordées par le club

### Phase 2 du Championnat de France :

# Organisation du déplacement par co-voiturage pour les personnes sélectionnées et remboursement du conducteur sur la base de 0,20 € par km (sauf en cas de prise en charge par le Comité) ou de la personne transportée (si elle bénéficie d'un covoiturage organisé par un autre club).

# Prise en charge du paiement de l'inscription pour les personnes sélectionnées par la Phase 1.

Phase 3 du Championnat de France : prise en charge du paiement de l'inscription des joueurs qualifiés et organisation du déplacement par co-voiturage pour les personnes sélectionnées et remboursement du conducteur sur la base de 0,20 € par km (sauf en cas de prise en charge par le Comité) ou de la personne transportée (idem ci-dessus).

Finale du Championnat de France : prise en charge du paiement de l'inscription des joueurs qualifiés pour jouer et d'un forfait de 0,10 € par km (aller) pour le déplacement.

(exemple : si le Championnat de France se situe dans une ville située à 430 km de Niort, le forfait déplacement sera de 43 € par joueur)

Championnat de France Promotion : prise en charge du paiement de l'inscription des joueurs qualifiés pour jouer et d'un forfait de 0,10 € par km (aller) pour le déplacement.

Qualifications Interclubs : Prise en charge de l'inscription des équipes et du co-voiturage.

Finale Interclubs : Prise en charge de la totalité des frais de transport de l'équipe.

**Ces aides sont adoptées à l'unanimité.**

Cotisation arbitre : Dans la mesure où une personne adhérente au club ne s'occupe que de l'arbitrage et ne joue pas, sa cotisation sera allégée. A partir du moment où cette personne se mettrait à jouer, la cotisation habituelle lui serait demandée.

**Cette aide est adoptée avec 9 voix pour et 1 abstention.**

**6. Questions diverses**

- Le RDV de la rentrée est fixé au vendredi 3 septembre 2021 (sauf contre-ordre sanitaire). Au mois de juillet ainsi qu'au mois d'août 2021, il n'y a eu aucune séance de scrabble
- Le repas avec les conjoints sera reconduit à l'automne. Maryse et Brigitte prennent en charge l'organisation et détermineront le moment le plus approprié (vendredi soir ou dimanche midi) en fonction du nombre de participants potentiels.
- Le problème du renouvellement des adhérents se pose. Il faut essayer de faire connaître le club par tous les moyens, en particulier auprès de ses propres connaissances. Nous allons participer à Pic'Assos le 18 septembre. Pierre BONNICEL sera le contact. Il demande de l'aide pour 3 périodes dans la journée : de 9h30 à 10h, pendant le déjeuner et de 17h30 à 18h.

Il n'y a plus de question. La séance est déclarée close.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour faire tous dépôts et publication prescrits par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Niort, le 25 août 2021

Le Vice-Président  
Pierre BONNICEL

La Présidente  
Annie BERTHOUX